

**Rapport annuel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »  
sur la situation des droits de l'Homme au Burundi en 1999**

## **RESUME**

---

Par les violences armées, les massacres et déplacements massifs – tant intérieurs qu'extérieurs – de populations civiles qu'il aura mis une fois de plus en relief au cours de l'année 1999, le conflit burundais aura démontré une certaine constance dans les mécanismes de sa violence.

Comme les six années précédentes, les affrontements armés entre rebelles et militaires auront été la cause directe des plus graves violations des droits de la personne. *En 1999, plus de 400 civils ont été tués par les belligérants – l'armée burundaise ou les divers mouvements de la rébellion armée – et un nouveau front militaire s'est ouvert à l'Est du Burundi, dans les provinces de Rutana et Ruyigi, le long de la frontière tanzanienne. Ces violences ont provoqué des déplacements massifs de populations civiles dans et hors des frontières du Burundi, comme il n'y en avait plus eu depuis 1996. A l'intérieur du Burundi, autour de Bujumbura la capitale, dans le Sud et l'Est du pays, environ 350.000 personnes ont été regroupées sur des sites tandis qu'était enregistré un exode massif de civils fuyant les troubles de l'Est pour se réfugier en Tanzanie. En 1999, 67.273 Burundais se sont réfugiés en Tanzanie alors que seulement 12 211 Burundais (5 fois moins) se sont rapatriés des trois pays frontaliers du Burundi (Rwanda, RDC, Tanzanie). A la fin de l'année 1999, 12 % des Burundais vivaient dans des sites de déplacés ou regroupés.*

La persistance de cette violence s'explique entre autres par l'impasse des pourparlers de paix inter-Burundais qui n'ont jamais pu faire appliquer l'accord de cessez-le-feu conclu en juin 1998 et auxquels, jusqu'à la fin de l'année 1999, des leaders dissidents importants de la rébellion armée ne participaient toujours pas. Elle s'explique aussi par l'impunité dont continuent à jouir les auteurs des crimes les plus graves perpétrés depuis l'éclatement du conflit et que les juridictions burundaises ne semblent pas pouvoir atteindre.

*Les trois chambres criminelles du Burundi ont prononcé des jugements à l'encontre de 434 personnes – dont 98 peines de mort, 126 peines d'emprisonnement à vie et 110 acquittements. Mais à chacune de leurs sessions plénières, organisées pendant un mois quatre fois par an, ces juridictions ne clôturent toujours pas plus de 7 % des affaires inscrites. Les peines de mort prononcées sont en baisse depuis quatre ans. En 1999, elles représentent presque la moitié du bilan de 1996 alors que le nombre d'acquittements prononcés en 1999 équivaut au double de ceux prononcés en 1996. En permettant l'intervention de plusieurs avocats nationaux et étrangers et la présence des témoins à charge et décharge lors des audiences, les programmes d'assistance judiciaire conduits depuis 1996 par des ONGs et associations étrangères et burundaises ont sans doute contribué à cette évolution.* Parallèlement, sur le plan judiciaire, 1999 aura aussi été l'année de l'adoption et de l'amorce de mise en œuvre d'un plan de réforme et de modernisation du système judiciaire et pénitentiaire burundais. Il s'est traduit, en juillet 1999, par la promulgation d'un nouveau code de procédure pénale, qui introduit des droits nouveaux pour les détenus préventifs et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Mais l'absence de renforts de moyens matériels et financiers alloués aux polices, aux parquets et aux juridictions pour sa mise en œuvre fait planer de sérieux risques de statu quo en matière de détention préventive.

La mise en œuvre du plan de réforme du système judiciaire s'est aussi traduite par l'élaboration et l'envoi au Parlement d'un nouveau statut des magistrats qui ouvre des perspectives meilleures quant à la capacité des juges à exercer leur mandat indépendamment de l'Exécutif. Le texte a été adopté au début de l'année 2000 par l'Assemblée nationale.

*Les prisons du Burundi sont restées largement surpeuplées, avec toujours plus de 9.000 prisonniers pour 3650 places. Mais les conditions de détention, quoique toujours très mauvaises, s'y sont nettement améliorées. Le nombre de décès enregistrés en 1999 dans les 11 prisons et maisons d'arrêt centrales du Burundi – 220 – est inférieur de plus de moitié au nombre de décès qui avait été enregistré, par exemple, dans la seule prison pour hommes de Ngozi en 1997 (451 décès). Cela s'explique essentiellement par la reprise en 1999 des activités dans les prisons du Comité International de la Croix Rouge (CICR), les efforts de dépenses consentis par l'Etat en faveur de l'amélioration des soins de santé des prisonniers et l'intervention d'autres institutions, ONGs et associations dans le secteur.*

Sur le plan social et économique, l'année 1999 s'est caractérisée par une détérioration aggravée des conditions de vie des Burundais. Outre les conditions de vie déplorables des 806.556 personnes dites sinistrées vivant dans 346 sites, le pays a connu une mauvaise saison pluvieuse qui a frappé les régions d'altitude relativement basse, en particulier les provinces de Kirundo et de Muyinga, dans le Nord du Burundi. *Dans certaines communes de Kirundo par exemple, les effets de la sécheresse ont été si dévastateurs que le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) a été amené à distribuer des vivres à plus de 60.000 familles.* Outre les populations sinistrées réduites à vivre dans les sites et les agriculteurs contraints à survivre avec l'assistance alimentaire du P.A.M., les travailleurs des secteurs secondaires et tertiaires – les salariés de la fonction publique en particulier – ont vu leur pouvoir d'achat à nouveau réduit par une série de hausses de prix et tarifs des biens et produits de première nécessité, décidées par le Gouvernement au cours du dernier trimestre de l'année 1999. Les mesures impopulaires prises par le Gouvernement traduisent surtout les difficultés de plus en plus grandes que l'Etat burundais, essoufflé par six années de guerre et deux années d'embargo, éprouve à combiner ses fonctions de défense et de sécurité avec son rôle social.

L'année 1999 a confirmé – s'il en était besoin – qu'au fil des années et à mesure que le conflit ne trouve pas d'issue politique, les difficultés sociales et économique auxquelles sont confrontés les Burundais deviennent de plus en plus inextricables.

La perspective d'une signature prochaine d'un accord de paix soulève beaucoup d'espoirs mais fait aussi planer de lourds menaces sur les droits fondamentaux de centaines de milliers de Burundais tant demeurent grands le déficit interne de la communication entre Burundais et les divergences sur la nature du conflit burundais et des solutions à lui apporter. De ce point de vue, les opinions recourent toujours des clivages ethniques prononcés qu'aucune dynamique de débats d'opinion – profonds et contradictoires – ne semble être en train d'estomper. Ces divergences s'appuient de part et d'autre sur des consciences vives mais antagonistes des crimes et des injustices graves subis et des réparations fermes et intransigeantes qu'elles appellent. Hutu et Tutsi s'appuient tous sur des événements et des faits tragiques réels pour justifier leurs peurs et leurs revendications. Mais l'impasse réside dans l'enfermement des pourparlers dans un affrontement rival stérile entre positions maximalistes et trop souvent ethno-centristes, défendus par le leadership politique actuel.

Partant, le dialogue véritable et la justice s'affirment comme des axes incontournables à une paix précisément juste et durable. *Une amnistie ruinerait les chances d'une paix juste et durable. Cette paix demande justice et cette justice interpelle les juridictions tant nationales qu'internationales, pour la répression des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre dont le Burundi est le théâtre depuis maintenant plus de 30 ans.* De même, aucune paix durable ne saurait émerger sans réponse au problème de la pauvreté et des exclusions sociales qui frappent – à l'ombre des médias – l'écrasante majorité des masses hutu et tutsi.

Fait à Bujumbura, le 14 avril 2000